

Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	7
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	8
■	QUALITE DE L'EAU	8
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	8
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	8
■	PERFORMANCE DU RESEAU	10
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	11
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	12
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	12
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	12
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	12
■	AMORTISSEMENTS REALISES	12
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	13
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	14
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC regroupe les communes de LANGOAT, PLOEZAL, ROCHE-JAUDY (LA), RUNAN et TROGUERY.

Il adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2034.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------

■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2022 [m³]	Acheté en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAUZEC	317 125	339 073

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres			
Importations	317 125	339 073	+6,92 %
Total général	317 125	339 073	+6,92 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 041	3 082	+1,35 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	2	+100,00 %
Nombre total d'abonnements	3 042	3 084	+1,38 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

LANGOAT	641
PLOEZAL	693
ROCHE-JAUDY (LA)	1 414
RUNAN	180
TROQUERY	156
Total des abonnés	3 084

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit			
Volume importé	317 125	339 073	+6,92 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	317 125	339 073	+6,92 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	230 597	219 424	-4,85 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	7 766	16 952	+118,28 %
Volume total vendu aux abonnés	238 363	236 376	-0,83 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 71 m³ par an. Elle était de 76 m³ en 2022.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	240,4	241,0	+0,23 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2024, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 3,52 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2022.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

EAU POTABLE

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,00	28,99	+3,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6000	0,6211	+3,52 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,9160	0,9482	+3,52 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,9160	0,9482	+3,52 %
	N° 4 (au-delà de 500 m ³)	0,9160	0,9482	+3,52 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	58,97	60,74	+3,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,4120	0,4244	+3,01 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,5382	0,5543	+2,99 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,5382	0,5543	+2,99 %
	N° 4 (au-delà de 500 m ³)	0,5382	0,5543	+2,99 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

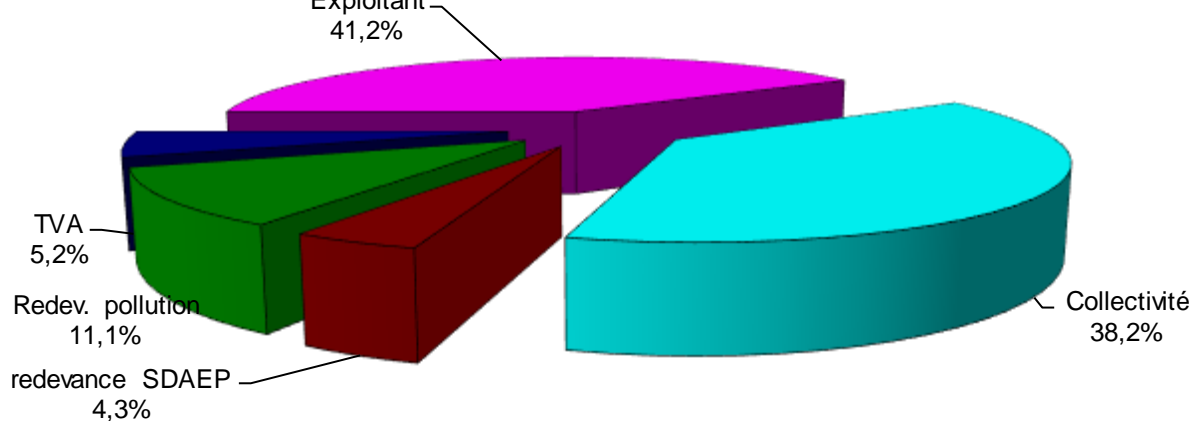
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	128,44	132,96	+3,52 %
Collectivité	119,77	123,36	+3,00 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,37	16,84	+2,87 %
Total [€ TTC]	314,08	323,04	+2,85 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,69 €/m³
 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2024

■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	295 536,58 €	277 386,20 €	-6,14 %
dont abonnements	171 946,50 €	180 825,77 €	+5,16 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 19 686,41 €		
Total recettes de vente d'eau	275 850,17 €	277 386,20 €	+0,56 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	1 552,79 €	3 823,43 €	
Excédent année précédente	108 575,63 €	50 000,00 €	
Total des recettes	385 978,59 €	331 209,63 €	

● Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	301 617,83 €	243 007,26 €	-19,43 %
dont abonnements	84 001,16 €	85 845,08 €	+2,20 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 15 783,98 €		
Total recettes de vente d'eau	285 833,85 €	243 007,26 €	-14,98 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	7	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	8	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

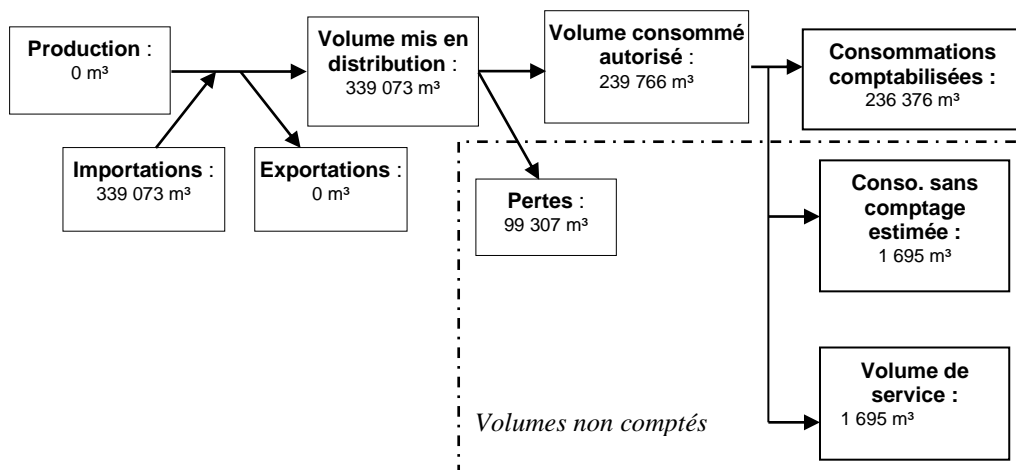
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 695 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 695 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	74,4 %	74,0 %	79,0 %	76,2 %	70,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,0	1,0	0,8	0,9	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,0	1,0	0,8	0,9	1,1

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,9	2,8	2,9	2,8	2,7
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Pour mémoire, suite à la passation d'un no SAUR au 1^{er} janvier 2023, Les index des compteurs pris en compte au 1^{er} janvier 2023 pour calculer le rendement du réseau, sont des valeurs estimées suite à la dernière relève physique des compteurs réalisée par l'ancien délégataire VEOLIA en fin d'année 2022. De plus, la période de relève des compteurs est écourtée à 309 jours et la consommation annuelle des abonnés a été extrapolée pour se caler sur une période de 365 jours. Ainsi, les consommations comptabilisées et le rendement du réseau pour 2023, même s'ils donnent une bonne approche de la réalité, restent des estimations. Ils seront consolidés en 2024 par la SAUR suite à leurs 2 relèves physiques des compteurs de fin 2023 et fin 2024.

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,050	0,927	0,940	3,085	2,825

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,82 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>Marché à bons de commande 2021 :</u> - abandon de conduites en domaine privé La Motta Runan (100 ml)	4 252 €
<u>Marché à bons de commande 2022 :</u> - renforcement de réseau : Lotissement Parc Capitaine Izellan Langoat (155 ml) - extension de réseau : lotissement Angela Duval La Roche-Derrien (115 ml)	31 573 € 15 501 €
<u>Marché à bons de commande 2023 :</u> - renouvellement de réseau rue Roc'h Harou Runan (180 ml) - renouvellement de réseau rue Noël Le Corre Runan (470 ml)	69 001 €
Travaux de renouvellement de réseau Kermorvan Coat Izour Hengoat (2 020 ml)	110 473 €
Solde travaux de renouvellement de réseau Kervoulc'h Hengoat	61 256 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	209 269,00 €	185 917,62 €
Remboursements au cours de l'exercice	31 598,61 €	28 377,05 €
dont en intérêts	5 973,94 €	5 026,41 €
dont en capital	25 624,67 €	23 350,64 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	151 835,00 €	131 910,00 €	173 698,69 €	140 602,92 €	99 370,57 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Pose d'un débitmètre (Saint-Antoine, Pommerit-Jaudy)	
Travaux de renouvellement de réseau Kerilis Runan (700 ml)	
Travaux de renouvellement de réseau Keringant Hengoat (700 ml)	
Travaux de renouvellement de réseau RD73 Ploezal (2 065 ml)	
Dévoisement de conduites : renouvellement de réseau Kerverzot Pommerit-Jaudy (110 ml)	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	617,34 €	121,00 €